

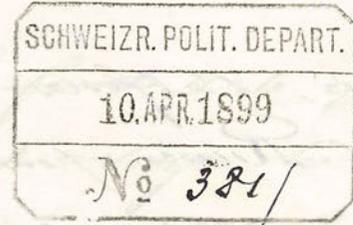
Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 8 avril 1899

15<sup>bis</sup>, rue de Marignan

N<sup>o</sup> 1799

In Tirage  
10. IV. 99



Prière de rappeler  
le numéro ci-dessous

XXIV. 14.

Monsieur le Président,

Comme j'ot scriptum à mon rapport de ce matin, je me permets d'ajouter que le vieux comte Münster, ancien des Ambassadeurs allemands et premier Délégué de l'Allemagne à la Conférence de Clémentine à La Haye, m'a dit cette après-midi qu'en substance ses instructions portaient:

Ne pas soulever, ni laisser soulever de question politique, ou d'autres termes, maintenir au statu quo;

Veiller à ce qu'il ne sorte rien de cette conférence; (dafür sorgen, dass aus der ganzen Geschichte nichts werde;)

du Département Politique  
de la Confédération Suisse  
Berne



mais, l'efforce de venir en aide  
aux Russes pour qu'ils se tirent  
honorablement de ce fiasco.

Le comte Arnim a ajouté  
qu'en ce qui concerne l'arbitrage, il  
n'avait pas encore d'instructions  
précises; qu'en ce qui concerne la  
transformation en convention propre-  
ment dite de l'Article de Bruxelles  
sur la loi de la guerre, l'Allemagne  
n'était pas disposée à se tenir,  
et enfin qu'elle prêtait volontiers  
les mains à une révision de la  
convention de Genève.

Il m'a paru que le  
comte Arnim n'était pas familiarisé  
avec certains détails des questions faisant  
partie du programme, ce sorte que  
je vous transmette ce qui précède  
sous bénéfice d'inventaire.

Le fond reste que l'instruction  
 allemande est: sorgen sie dafür, dass  
 nichts daraus werde & helfen sie den  
 Russen autändig aus dem Fiasco  
 heraus zu kommen.

M. de Staal, ambassadeur de  
 Russie à Londres, s'est exprimé dans  
 le même sens vis-à-vis du comte  
 Münster dont il est l'ancien ami,  
 en le priant de l'aider à couvrir la  
 retraite.

Après, Monsieur le Président,  
 les assurances de ma très haute considération

Le Ministre de Suisse

Lussy